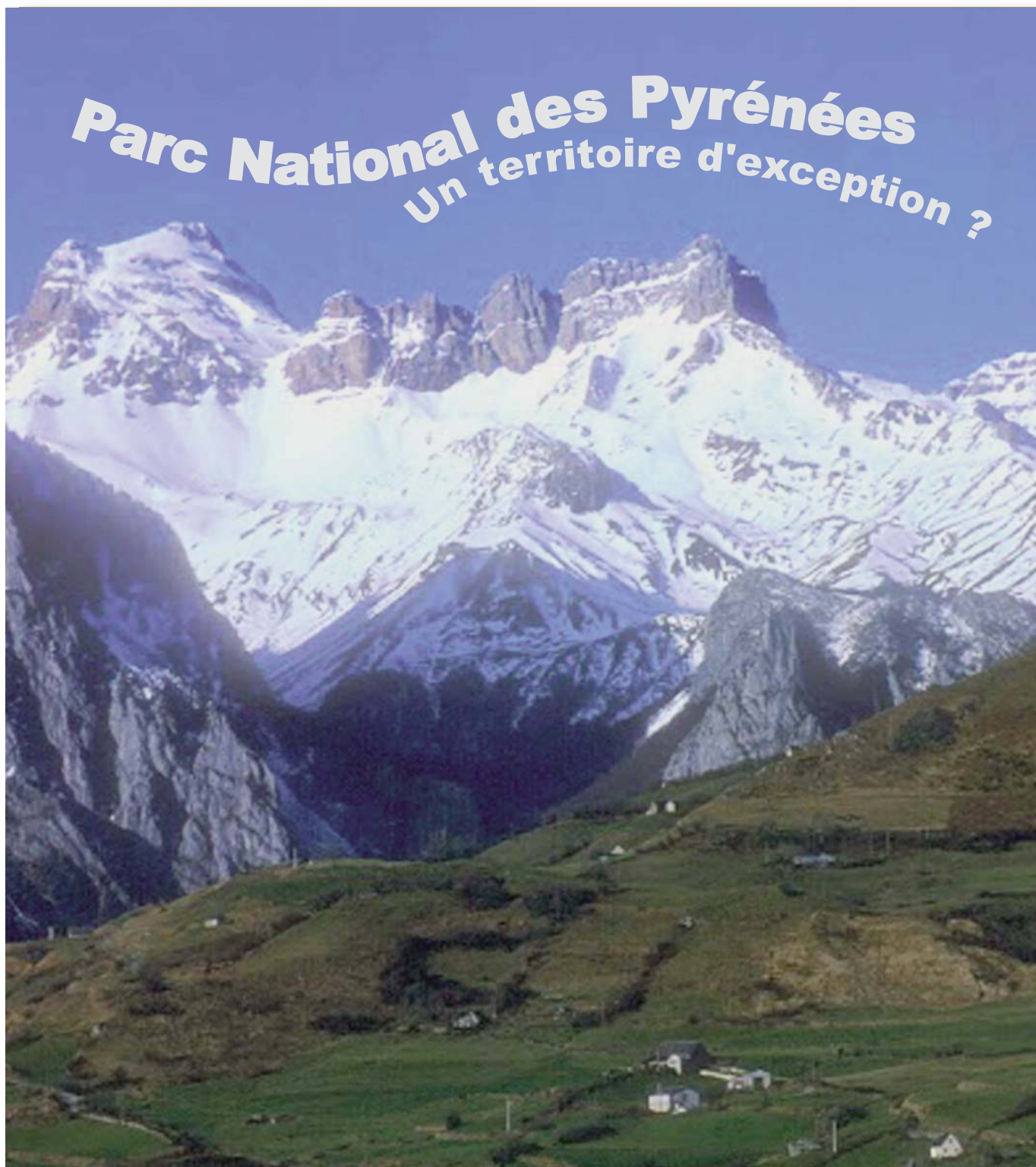


SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 162

Parc National des Pyrénées
Un territoire d'exception ?



N° 162 - Hiver 2014 - 5 €

Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



Sommaire

La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

EDITORIAL	Inondations, érosion marine	1
ACTUALITÉS	Nouvelles en bref	2
BIODIVERSITÉ	Trame Verte et Bleue Régionale	4
	Les espèces exotiques envahissantes	7
	Un vendredi 13 qui porte bonheur aux opposants aux OGM	9
ZOOM SUR...	Parc national des Pyrénées, une charte pour un territoire d'exception ?	10
RÉSERVES NATURELLES	<u>Marais de Bruges :</u>	
	L'Ecrevisse de Louisiane <i>Procambarus clarki</i>	16
	<u>Etang de Cousseau :</u>	
	Observations de la Loutre sur Cousseau	17
	<u>Banc d'Arguin :</u>	
	Bilan d'un hiver tumultueux	17
POINT DE VUE	Accidents de chasse. Le retour de la chevrotine est-il la solution ?	18
POINTS NOIRS	Points noirs environnementaux en Dordogne	19

Prix du numéro : 5 €

Hiver 2014



En couverture

(photos 1ère et 4ème de couverture d'André Etchelecou)

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX

Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : federation.aquitaine@sepanso.org

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



INONDATIONS, EROSION MARINE : LE RETOUR DU REFOULÉ

Les intempéries actuelles semblent, tout d'un coup, faire prendre conscience à l'opinion de l'incontournable puissance de la nature. Comme si cette opinion se réveillait brutalement d'un long sommeil, découvrant soudain sa vulnérabilité vis-à-vis de désordres naturels qui ont toujours existé, mais qui aujourd'hui occupent dorénavant une nouvelle place dans l'espace médiatique. A vrai dire, ce long sommeil a été celui des fameuses « trente glorieuses » et au-delà, pour lesquelles, on peut le dire sans exagérer, la nature avait disparu de son agenda. Car, comme le souligne un ouvrage universitaire récent¹, le bilan des ravages écologiques provoqués par cette glorieuse époque, perçue aujourd'hui avec nostalgie par les adorateurs des taux de croissance, n'a pas été encore fait. Appartenant à une génération qui l'a vécue douloureusement comme beaucoup de pêcheurs, chasseurs et naturalistes, je peux effectivement témoigner de la disparition de la nature dans l'imaginaire collectif, du côté des décideurs comme de celui des citoyens. C'était l'époque où les communes coupaient les platanes de leurs places pour faire des parkings, tandis que les ingénieurs des Ponts et Chaussées faisaient de même le long de nos routes ombragées pour les élargir au profit de la nouvelle DS automobile ! Où tout le monde ignorait la pollution des rivières car il s'agissait « de la fatalité du Progrès » !

De leur côté, pour moderniser notre agriculture paysanne jugée archaïque, les bulldozers du remembrement entraient en action pour bouleverser des paysages lentement façonnés par la main de l'homme qui alors ne disposait pas des moyens techniques pouvant les faire disparaître². Qu'importaient alors les cris de quelques lanceurs d'alerte solitaires, il fallait foncer vers l'avenir radieux de la modernisation de la France ! Toute objection était alors rejetée avec mépris : vous voulez donc revenir au Moyen Âge ?? C'est ainsi que notre côte aquitaine a vu fleurir de multiples constructions de Soulac à Hendaye en passant par Lacanau avec son Océanide initiée par la MIACA au début des années 70, alors même que déjà les blockhaus de l'organisation Todt commençaient à glisser lentement dans les flots de l'Océan. Ailleurs, les plaines inondables de la Garonne, de la Dordogne, de l'Adour et des Gaves voyaient progresser inexorablement l'urbanisation, la mémoire des risques naturels s'étant effacée de la tête des hommes. Il suffisait pourtant de se référer à la crue de la Garonne en 1930 pour imaginer le désastre représenté par un tel scénario pour la zone commerciale de Tartifume, le secteur de Latresne, de Bordeaux Nord ou du Bec d'Ambes que l'on a laissé coloniser par l'industrie et les grandes surfaces, dans l'inconscience la plus totale. Il est vrai que le rythme des agendas électoraux n'est pas celui de la nature !

Aujourd'hui donc, dans tous les domaines, tant économique que social et écologique, nous voilà arrivés au bout du chemin, car dorénavant il va nous falloir compter avec la puissance de la nature que nous avons oubliée, aveuglés par celle de la Technique qui nous avait donné l'impression d'en être émancipés pour toujours. Désormais, les comptes sont faits et il va nous falloir commencer à passer à la caisse, dès aujourd'hui pour la génération actuelle, et demain pour la prochaine. C'est à dire, non seulement réparer les dommages actuellement émergents et surtout prévoir ceux à venir, engendrés par le réchauffement climatique que nous continuons à alimenter par notre mode de vie insoutenable. Pour tous ceux qui aiment et respectent la terre, il s'agit là d'une tâche immense, peut-être d'ailleurs au-dessus des forces de l'humanité, mais qui devrait être considérée comme une priorité absolue, nous obligeant à sortir urgemment la tête actuelle du guidon.

Simon CHARBONNEAU

¹ Céline PESSIS, Sezin TOPCU et Christophe BONNEUIL : *Une autre histoire des « trente glorieuses » : modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après guerre*. Editions La Découverte 2013.

² Voir le témoignage de mon père récemment réédité : *Tristes campagnes*. Editions Parangon 2013.

Le progrès technique est-il un piège ?

Jacques Ellul avait posé le problème en premier : dans quelle mesure l'évolution de notre société ne se trouve-t-elle pas aujourd'hui déterminée par un progrès technique dont personne ne peut contrôler l'expansion ?

Il dénonçait alors le piège dans lequel nous sommes tombés : celui de l'homme convaincu « *qu'on n'arrête pas le progrès* ». Le discours du pouvoir, des lobbies, des sciences appliquées (OGM, nano, biotechnologies, communications etc) se construit selon cet adage commun. Ces discours sont intégrés par les « évolutionnistes ». Pourtant, dans les temps anciens, il y a eu des résistances au « progrès technique » : par exemple la Chine a refusé le canon et le missile après les avoir expérimentés. Le progrès : colosse au pied d'argile ?

Les systèmes techniques sont en effet de plus en plus interconnectés : ainsi les transports ont besoin de pétrole, de routes, de bitume (encore du pétrole), de télécommunications...

Les villes exigent des canalisations d'eau, des réseaux de toutes sortes, des égouts avec des pompes, des camions pour la distribution etc. Tous ces réseaux représentent l'hyper-complexité de la modernité : comme l'atome, la molécule, la bactérie autant que le corps qu'elle colonise, la puce électronique, l'ordinateur. Notre vie quotidienne est prisonnière de la toile d'araignée tissée par la méga-machine technicienne. Ce macro-système se joue des frontières et des états, le dispositif technicien multiplie les interdépendances, sa soif d'énergie ne fait que croître : vrai pour Google

et internet qui n'ont rien de virtuel car ils ont besoin d'énergie électrique provenant du thermique, du charbon par ex.. Cette trajectoire de la modernité technique dépendant largement de l'électricité peut se rompre et connaître une fin brutale.

Il serait trop facile de se laisser aller au catastrophisme et à la passivité car il existe de nombreuses réponses en favorisant par exemple la proximité, en développant des outils simples, des industries à basse technologie, donner à la lenteur une valeur d'efficacité ce qui permet de réfléchir, de lutter contre l'obsolescence programmée, de se libérer corps et esprit des systèmes techniques

D'après un article d'Alain Gras Pris dans la toile de la technique paru dans La Décroissance - Oct. 2013

FC

Des choses plus importantes...

Peut-on tolérer quelque part des animaux sauvages qui font ce qu'ils veulent, qui vont où ils veulent ? Au lieu d'être soumis à notre volonté ? La réponse est NON sans équivoque...

Encore une fois la Nature c'est, ce qui n'est pas nous (François Terrasson)

Les défenseurs de la Nature font sourire certains, en agacent d'autres : alors ils dénigrent les « *écologistes de salon* » défenseurs des « *petites fleurs* » ou des « *petits oiseaux* »

La phrase « *il y a des choses plus importantes que de s'occuper de...* » est un véritable serpent de mer chez tous les adversaires profonds de la Nature et donc de l'écologie.

Elle revient à la surface dans tous les débats entre « les écologistes hors sol » et les représentants politiques « responsables », tels des économistes, des banquiers, des industriels, des agriculteurs de la FNSEA, la gauche en général et les syndicats. Pour ces anthropocentristes, l'homme est en position centrale ou dominante. Ils n'hésitent pas à affronter ces « *farfelus* » qui ne s'intéressent qu'à des futilités, à des choses « *inutiles* », des petites fleurs, des petits zoziaux ou autres bestiaux sans rentabilité (espèces non domestiques, non comestibles, non chassables, non commercialisables), voire sauvages, effrayantes, dangereuses ou nuisibles. Ils les présentent alors comme des adeptes du « retour au moyen-âge ». Pour eux les écologistes sont des empêcheurs de tourner en rond (c'est à dire de produire, chasser, exploiter, délocaliser)

Derrière ces phrases se cachent le mépris de la nature et d'autres visions des rapports de l'homme à celle-ci. Eux bien sûr sont les vrais « écologistes » car ils font du « développement durable » depuis toujours. Ne changeons surtout pas nos pratiques de consommation, de production ... ! L'emploi est prioritaire par rapport à un environnement de qualité.

Chacun a sa vision du monde. Pour comprendre les controverses, liées à la protection de la Nature (avant), appelée « environnement » maintenant, il faut prendre les priorités de chacun en compte.

D'après Baudouin de Menten déc 2013
<http://www.buvettedesalpages.be/2013/12/des-choses-plus-importantes.html>

Brèves SO Janv 2014

SO 13-1-14

La France importe illégalement du bois exotique : trafic dénoncé par Greenpeace

Des grumes de sapelli, sipo, kossipo et bossé, essences de bois exotique provenant du bassin du Congo ont été saisies par des militants de Greenpeace au port de Caen, un des trois ports avec La Rochelle et Nantes concernés par le déchargement de bois exotique.

Une enquête de terrain a démontré que ce bois provenait d'un village non compris dans le périmètre de coupe « officiel » car il ne comportait pas de numéro du permis annuel de coupe.

Cette action a permis de révéler que la loi sur l'avenir de l'agriculture ne tient pas compte du Règlement européen entré en vigueur en mars 2013 réprimant la mise sur le marché du bois illégal : 15 à 30 % du bois commercialisé dans le monde est illégal dont 40 % du bois importé en Europe. C'est ainsi que l'Europe dont la France contribue à la déforestation en Afrique.

SOD 12-1-2014

Pesticides : le contenu de nos assiettes est plutôt alarmant

A Bordeaux, en décembre 2013 se sont tenues les **11^e journées francophones de la nutrition** auxquelles assistaient professionnels de l'alimentation, chercheurs, industriels de l'agroalimentaire etc. Xavier Coumoul professeur de biochimie et toxicologie moléculaire qui travaille sur le contenu de nos assiettes dénonce celui-ci « riche » en :

- dioxines ou polluants organiques persistants (POP) cancérigènes de type II s'accumulant dans les graisses, ainsi le lait maternel en contient ;
- pesticides dont les champs sont largement « tartinés » alors qu'ils sont limités ou interdits mais leur présence persiste.

Des confrères au professeur Coumoul travaillent sur les « mélanges » de ces polluants car cela répond à une réalité environnementale à laquelle on est en permanence exposé. Les dioxines et les pesticides par exemple :

Le cocktail des deux, qui provoquerait un effet différent de celui provoqué par chacun des polluants, est très peu étudié en France et en Europe.

Le professeur Coumoul travaille plus particulièrement sur le « mélange de dioxine et de pesticides » trouvés dans la chaîne alimentaire. Il a remarqué que ce « mélange » majorait l'agressivité d'une cellule tumorale du côlon car les POP se concentrent davantage dans les aliments gras, les viandes, les poissons, les produits laitiers.

Son équipe se penche aussi sur les incidences de l'alcool conjugué aux dioxines.

A ce stade de leurs recherches, ils ont constaté que l'addition des différents polluants dans notre alimentation se révèle plus délétère pour notre santé qu'un seul analysé isolément.

Que faire pour limiter cet « empoisonnement » ? Faire appel aux producteurs locaux, aux produits de saison, simplement parce que ces produits sont moins altérés par les pesticides, fongicides ou autres conservateurs : tout le monde n'ayant pas les moyens de se payer du « bio », et c'est dommage.

Sans être « angélique », le bio est débarrassé des pesticides ou en tout cas en contient moins, bien que ceux-ci soient partout dans l'environnement.

FC

Le Grand Orchestre Animal de Bernie Krause.

Flammarion, 2013.

C'est une approche de la nature originale. Ce n'est plus la vue qui est sollicitée pour prendre contact avec notre environnement, mais l'ouïe. L'auteur, Bernie Krause né en 1938 est musicien, naturaliste et professeur en bio-acoustique. Il a passé sa vie à enregistrer sur magnétophone la musique de la nature : la géophonie (sons de l'eau, du vent, de la pluie) et la biophonie (son animal). « Les habitats que j'ai enregistrés étant en partie dégradés ou disparus aujourd'hui, ma collection représente des milliers de biophonies que personne ne pourra plus jamais entendre dans leur état d'origine ». Au travers de sa quête des espaces naturels sauvages, c'est-à-dire sans bruit d'origine humaine, il nous fait découvrir la mélodie des sons de la nature. Les oiseaux, les mammifères, les batraciens chantent en harmonie les uns avec les autres. Le bruit d'un avion suffit à les arrêter et parfois pendant plusieurs heures. Il nous donne envie de s'enfoncer sans bruit dans un espace sauvage pour fermer les yeux et écouter le « Paysage sonore ». Comme il le dit, « les endroits où le bruit humain n'a pas encore porté atteinte aux biophonies et géophonies sont merveilleusement revitalisants et sources d'inspiration ».

J.M. F.

Trame Verte et Bleue Régionale : Le point sur l'élaboration du SRCE

C. Gouanelle,

administratrice SEPANSO

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est censé assurer la cohérence entre les projets d'aménagement du territoire et la Trame Verte et Bleue (TVB) dont l'élaboration avait été décidée lors du Grenelle de l'Environnement. C'était avant qu'il soit dit que « *l'environnement, ça commence à bien faire* » !

L'objectif du SRCE est de « *maintenir ou de restaurer les capacités de libre évolution de la biodiversité au sein des territoires, notamment en maintenant ou en rétablissant les continuités écologiques* ».

En Aquitaine, l'élaboration du SRCE est co-pilotée par l'Etat via la DREAL et par la Région.

Bien que le travail ait démarré dès 2009, c'est en 2011 que le Comité régional TVB a été officiellement mis en place. Il comprend 5 collèges : Etat, Elus, Socio-professionnels et usagers, Associations (c'est pourquoi la SEPANSO a été sollicitée), le cinquième collège étant celui des Scientifiques et Experts.

L'avis du Comité Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN) est sollicité à chaque étape.

Participation de la SEPANSO : Nous avons été invités à donner notre avis à chacune des étapes de cette élaboration, et n'avons pas hésité à marquer notre désaccord lorsque des zones déjà reconnues comme d'importance nationale, voire européenne telles que les sites Natura 2000, n'étaient pas systématiquement intégrées dans le projet de TVB.

Il faut reconnaître que cette demande a été satisfaite puisque tout le réseau Natura 2000 fait actuellement partie de la TVB.

Nous avons également pu proposer d'autres zones naturelles (forêts de feuillus ou mixtes, bocages...) à intégrer dans les sous-trames correspondantes, mais toujours avec le regret que de nouvelles études de terrain ne puissent avoir lieu, permettant d'identifier d'autres sites à préserver.

Etapes de l'élaboration du SRCE

- En Aquitaine, c'est la Région qui dès 2009 s'est empressée de mettre en place le dispositif préliminaire à l'élaboration de la TVB : un bureau d'études a été engagé pour faire un inventaire des zones naturelles, non fragmentées, déjà répertoriées et susceptibles de constituer des réservoirs de biodiversité (RB), ainsi que des voies de communication ou corridors écologiques (CE) entre les différents RB. Il fallait en outre identifier les obstacles (zones urbanisées, infrastructures...) empêchant la libre circulation des espèces dans les CE. La TVB résulte de la cartographie des RB, CE et obstacles.

- En 2012 la première phase exploratoire (TERA) a été suivie de l'état des lieux des continuités écologiques, l'identification des enjeux et la cartographie de la future TVB, en même temps que démarrait l'élaboration des plans d'action stratégiques.

- Où en est-on en ce début de 2014 ?

Après une série d'ateliers (thèmes : Agriculture, Forêt, infrastructure, urbanisme) effectués au printemps 2013, des listes d'objectifs et de mesures à mettre en œuvre ont été proposées aux différents groupes de travail départementaux (automne 2013) qui devaient les affiner, ceci dans le cadre d'ateliers constitués par grandes régions naturelles (7 pour l'Aquitaine : Littoral, vallées alluviales majeures et marais littoraux estuariens ; Massifs forestiers des Landes de Gascogne, de la Double et du Landais ; Périgord blanc, Sarladais et Nontronnais ; Coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du Nord de la Garonne ; Coteaux et plateaux agricoles de l'Adour ; Massif Pyrénéen)

Au cours de la dernière réunion du Comité Régional TVB (31 janvier 2014) ont été présentées la Trame Verte et Bleue ainsi que les propositions de mesures, ceci avant que ne débutent les consultations et enquête publique en vue de l'adoption du SRCE.



Les éléments du SRCE

Le document se compose de plusieurs volets (diagnostic, description des RB et CE, enjeux, atlas cartographique, plans d'action stratégiques.. :

• Le diagnostic du territoire régional présente les grandes régions naturelles avec leurs caractéristiques et la biodiversité régionale (espèces à enjeux majeurs de conservation, faune et flore sauvages avec les politiques existantes de conservation), les grandes continuités naturelles (terrestres, aériennes et aquatiques), ainsi que les interactions entre les activités humaines et la biodiversité (problèmes liés à l'agriculture et la sylviculture, à l'urbanisation croissante et au maillage d'infrastructures de transport, l'activité touristique, l'exploitation des ressources minérales l'implantation d'activités productrices d'énergies renouvelables).

• La présentation et la description des continuités écologiques retenues dans la TVB régionale : ces continuités sont constituées de réservoirs de biodiversité (RB) des zones vitales riches en biodiversité et des corridors écologiques (CE) qui les relient.

L'approche retenue est une construction par type de milieu (sous-trames) : six sous-trames pour la trame verte, deux sous-trames pour la trame bleue.

Les continuités écologiques, de

même que les éléments fragmentants (infrastructures de transport, urbanisation, obstacles aux continuités aquatiques), sont présentés par grande région naturelle (7 régions citées plus haut).

Sont également présentés les objectifs de préservation ou de remise en état des RB et des CE, les cours d'eau classés et les zonages du SDAGE 2010-2015 à préserver.

• Les enjeux relatifs à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, à l'échelle régionale : les cartes présentent les zones où l'urbanisation et l'artificialisation des sols sont à limiter, le réseau d'infrastructures à maîtriser, les zones humides, les continuités latérales et longitudinales des cours d'eau à préserver ou remettre en bon état, un maillage de milieux ouverts à maintenir, une mosaïque de milieux favorables au déplacement des espèces dans le massif des Landes de Gascogne à préserver, de même que dans l'arc forestier du Périgord, le littoral très fragile, l'espace montagnard et le maillage de milieux naturels diffus des grandes régions naturelles à dominante agricole du Nord de la Garonne et de l'Adour.

Les enjeux infra-régionaux par grandes régions naturelles ont été discutés lors de la concertation par département.



• Un atlas cartographique (cartes à l'échelle du 1/100 000ème) fait apparaître les composantes et les objectifs de préservation pour les RB, les CE, les cours d'eau et les éléments fragmentants.

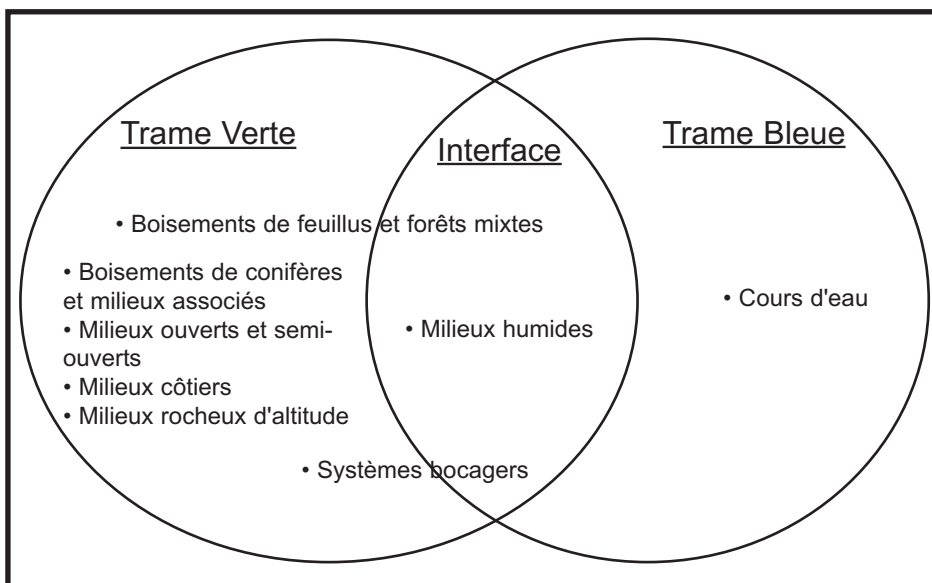
• Des plans d'action stratégiques présentés sous forme de tableaux (d'objectifs, de niveau de priorité, d'actions à entreprendre, d'outils existants ou à développer, de partenaires et de financements potentiels).

Les actions sont catégorisées en :

- actions répondant aux orientations transversales et aux enjeux transversaux (amélioration des connaissances pour identifier les continuités écologiques et leur diffusion auprès des acteurs du territoire, sensibilisation et formation des acteurs du territoire, limitation de l'urbanisation,...)
- actions territorialisées par grande région naturelle, en fonction du particularisme des régions naturelles citées plus haut.

Des fiches concernant les mesures relatives aux actions prioritaires figurent également dans le document.

• Un dispositif de suivi et d'évaluation sera également mis en place.



Articulation de la TVB avec les politiques publiques

Afin, théoriquement, de ne pas ajouter une strate supplémentaire au mille-feuille existant, il convient de mettre le SRCE en cohérence avec tous les documents dont les objectifs sont censés aller dans le même sens. Ainsi :

- Le SRCE doit prendre en compte les orientations nationales et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), celui-ci devra en retour intégrer la TVB.

- Le SRCE doit être pris en compte dans les documents de planification et les projets de l'Etat (ex. infrastructures de transport) ainsi que dans les Documents de planification et projets des collectivités territoriales et de leurs groupements (ex. SCoT, PLU, DTADD, SRADT, PRAD, PPRDF...)¹ ;

- D'autres documents doivent être articulés avec le SRCE (ORGFH, SCAP, SRCAE, SRIT...)².

Au regard des différents niveaux d'opposabilité existants³, on aurait souhaité que le niveau retenu pour la mise en œuvre du SRCE soit nettement supérieur.

Le SRCE d'Aquitaine sera également articulé avec ceux des régions voisines (Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et Limousin).

Application au niveau infra-régional

L'échelle régionale (1/100 000) n'étant pas adaptée pour une utilisation locale, des trames plus précises devraient être élaborées localement. Les RB, CE et enjeux devront faire l'objet d'un travail spécifique à l'échelle des SCoT avant une prise en compte au niveau des PLU.



La grande question étant de savoir avec quels moyens les porteurs de projets (SCoT, PLU et autres) vont pouvoir mettre en œuvre ce SRCE, deux expériences locales ont été présentées lors de la dernière réunion du comité régional TVB :

- En Dordogne : les CAUE⁴ proposent une « Assistance Continuités écologiques » aux porteurs de projets SCoT et PLU. Une expérience est en cours sur des espaces naturels sensibles (ENS) de 2009 à 2015.

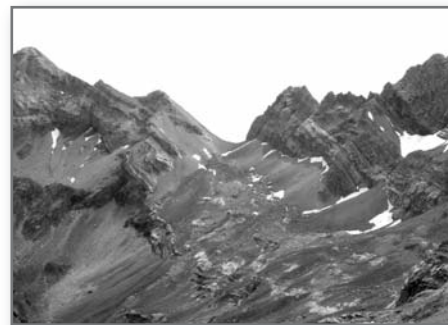
Cette assistance comprend un volet expertise (en relation avec des naturalistes et recherche appliquée) et un volet accompagnement (avec écologues, géographes...).

Un comité de suivi et évaluation est également prévu.

La demande peut être faite en phase de démarrage ou en cours d'élaboration d'un SCoT ou PLU. Ce serait gratuit pour les porteurs de projets (financement par l'Etat et la Région).

- En Béarn : une expérience de reconnexion de tourbières (plaine d'Ogeu) par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN Béarn)⁵. Un inventaire des zones humides a montré que des tourbières à Sphaignes étaient déconnectées et en régression dans ce secteur. En partenariat avec un agriculteur le CEN a entrepris de réhabiliter les connexions.

Tout en reconnaissant la qualité du travail effectué par les services publics, nous restons pessimistes quant à l'efficacité de cet outil supplémentaire, sans portée juridique réelle, et dont l'application reste tributaire de la volonté des élus territoriaux. Malgré les expériences intéressantes qui existent dans certains secteurs, seule une volonté politique permettra une réelle préservation de notre environnement. ■



¹ **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale), **PLU** (Plan Local d'Urbanisme), **DTADD** (Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable), **SRADT** (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire), **PRAD** (Plan régional d'Agriculture Durable), **PPRDF** (Plan Pluriannuel Régional de développement Forestier)

² **ORGFH** (Orientations Régionales de la Faune Sauvage et de ses Habitats), **SCAP** (Stratégie de Création d'Aires Protégées), **SRCAE** (Schéma Régional Climat Air Energie), **SRIT** (Schéma Régional des Infrastructures, des Transports et de l'Intermodalité)

³ **Trois niveaux d'opposabilité** : la Prise en compte étant le plus bas (possibilité de déroger sous contrôle d'un juge), la compatibilité (nécessité de ne pas empêcher ou contrarier l'application de la norme de degré supérieur), la conformité (identité obligatoire à la norme de degré supérieur) est la seule véritable opposabilité.

⁴ **CAUE** : Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (un par département)

⁵ **Contact CEN** : Maud Briand 05 59 04 49 13 ou <http://patrimoine-naturel.aquitaine.fr/aquitaine-nature/le-reseau-aquitaine-nature/218-la-carte-des-sites-du-reseau-aquitaine-nature/tourbiere-de-buzy-et-de-la-plaine-d-ogeu-130/>

Les espèces exotiques envahissantes

Georges Cingal

SEPANSO, administrateur FNE,
membre du Comité Economique
et Social Européen.

Ne revenons pas sur les débats sémantiques (invasive/envahissante, exogène/exotique). L'expression est désormais consacrée par des textes officiels

Ce sujet préoccupant a fait l'objet d'un lobbying important de la SEPANSO au niveau régional, national et européen. Nous souhaitons que le mal soit traité dès l'apparition des premières manifestations du problème. Hélas il a fallu attendre que le problème environnemental devienne un problème économique pour qu'il soit enfin traité.

Antérieurement la SEPANSO a publié en un numéro spécial (120-121 - 2003), téléchargeable sur notre site Internet¹.

Déjà à cette époque divers acteurs furent sensibilisés à la problématique à tel point que l'Agence de l'Eau et les Conseils généraux de Dordogne, de Gironde, du Lot & Garonne apportèrent un soutien financier pour que nous puissions rééditer ce numéro. L'arrivée du frelon asiatique en 2005 montra que chacun pouvait être affecté.

Le lobbying des scientifiques et des associatifs a permis dans un premier temps d'obtenir une écoute au Parlement européen et au Conseil de l'Europe, puis dans un deuxième temps de l'Agence Européenne de l'Environnement et enfin celle de la Commission de l'Union européenne.

C'est ainsi que la Commission en 2006 en définissant le plan d'action de l'Union européenne (UE) pour enrayer la biodiversité a souligné que des envahissantes dominaient certaines espèces indigènes et qu'il convenait de prendre des mesures générales puisque les expériences locales étaient vouées à l'échec (ce qui ne signifiait pas qu'il fallait cesser d'agir localement !). En 2008, la Commission lança une communication vers une stratégie de l'UE relative aux espèces envahissantes. Les trois étapes se résument ainsi :

- la prévention reste la démarche la moins onéreuse et la plus efficace. Elle nécessite d'instaurer des contrôles plus stricts aux frontières et d'échanger les informations aux niveaux régional, national et international. Ainsi « *la mise en application de la convention pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast pourrait régler un certain nombre de problèmes* ».
- L'éradication est la mesure qui s'impose lorsque des espèces envahissantes sont implantées. « *Pour couvrir ces zones étendues, de telles actions nécessitent une coordination et un financement centralisé.* »
- Le confinement et l'endiguement, si l'éradication est impossible, sont nécessaires pour prévenir la propagation des envahissantes. « *Les autorités locales sont souvent les premières concernées pour traiter ces problèmes, et doivent donc être accompagnées.* »



Ecrevisse de Louisiane

La Commission décida de sensibiliser le public en publiant une excellente plaquette (4 pages) en mai 2009

Les propositions d'action tardèrent à arriver, mais après l'alerte lancée en février 2013 par l'Agence européenne de l'environnement, la Commission a présenté en septembre 2013 une proposition législative pour protéger la biodiversité : « *Proposition de Règlement du Parlement européen et du conseil relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes* » COM(2013) 620 final – 2013/0307 (COD)².

Dès lors le Comité Economique et Social fut saisi pour émettre un avis. Un groupe de travail fut constitué et je fus désigné comme rapporteur. Les travaux furent d'autant plus intéressants que l'expérience française (invasives apportées par les Américains lors du débarquement en juin 1944) fut complétée par les expériences hongroise et polonaise (invasives apportées par les troupes russes). Toutefois l'immense majorité des invasives sont les conséquences d'actions humaines en temps de paix.

¹http://www.sepanso.org/so_nature/son120-121.php.

²<http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52008DC0789:FR:NOT>

Nous sommes directement responsables des situations catastrophiques identifiées : au niveau de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, les experts ont établi que 80% des problèmes résultent des échanges commerciaux

L'avis souligne que le problème des espèces exotiques envahissantes nous concerne tous à un titre ou à un autre puisqu'il y a des milliers d'espèces et que tous les milieux sont concernés (même si les zones les moins fréquentées sont les plus touchées : zones humides, délaissés, friches ... et si la gravité est plus ou moins importante)

- Atteinte à la biodiversité : la compétition interspécifique se traduit toujours par un vainqueur et un vaincu. C'est ainsi que les populations d'écureuils roux, de vison d'Europe, de cistudes, d'écrevisses européennes (pieds rouges ou blanc), de truites fario, de certains anatidés et de diverses plantes se sont avérées posséder un dynamisme inférieur à celui de leurs compétiteurs (écureuil gris de Sibérie, vison d'Amérique, tortue de Floride, écrevisse de Louisiane, truite arc-en-ciel, jussies...).

- Atteinte aux infrastructures
- Atteinte aux secteurs économiques primaires : agriculture, foresterie, pêche
- Atteinte à la santé : les organismes vivants réagissent parfois très mal en présence de ces espèces auxquelles ils n'étaient pas habitués, au point de développer des allergies parfois sévères.

Le bilan économique, probablement sous-évalué mérite toute notre attention : 12,5 milliards d'euros par an pour l'UE.



Ragondins

On s'accorde à penser que la facture risque encore de s'aggraver. A titre de comparaison les catastrophes naturelles sur notre planète ont coûté 92 milliards.

Le sujet est donc plutôt consensuel comme nous avons pu le constater lors de nos travaux, lesquels nous ont amené à dialoguer avec divers experts et responsables politiques des Etats membres. Nous avons fait le même constat lors de nos échanges avec la Commission et en examinant comment le sujet a été traité au niveau du Parlement qui a organisé une conférence à ce sujet le 17 décembre. L'immense majorité pense que nous avons trop tardé et qu'il est urgent de passer à l'action dans la mesure où l'on peut craindre des effets de synergie entre les invasions et les changements climatiques. Nous sommes directement responsables des situations catastrophiques identifiées : au niveau de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, les experts ont établi que 80% des problèmes résultent des échanges commerciaux.

Vous serez sans doute heureux d'apprendre que nous avons fait les mêmes analyses que le groupe de parlementaires et que nous sommes arrivés pratiquement aux mêmes conclusions.

Nous espérons une validation rapide par le Conseil et la gestion efficace de la problématique.

Conclusions et recommandations du Comité Economique et Social Européen

1 - Le CESE apprécie la communication de la Commission et la volonté de faire adopter un instrument juridique communautaire d'autant plus nécessaire en raison des problèmes climatiques (migrations naturelles vers le nord), mais il tient à souligner que la réponse risque d'apparaître tardive à ceux qui avaient lancé des alertes il y a longtemps. Le CESE estime que la Commission aurait intérêt à s'assurer que le titre même de la communication convient aux scientifiques dans les diverses langues de l'Union. Nous préférierions le terme d'espèces allogènes invasives (ou envahissantes, EEE).

2 - Le CESE estime que la lutte contre les espèces invasives devrait être considérée comme une grande cause européenne. Il se félicite de l'engagement de la Commission qui souhaite mettre en place un dispositif général de lutte contre les espèces allogènes invasives. Le CESE conseille toutefois à la Commission d'expliquer plus clairement les causes de ces problèmes afin que la nécessité d'une mobilisation massive d'acteurs apparaisse nettement pour apporter tous les éléments utiles à l'organisme en charge du dossier.



Marais envahi de jussies en fleurs

Le CESE conseille également à la Commission de rappeler les efforts déjà consentis pour conduire des expériences de lutte contre des proliférations d'espèces introduites posant des problèmes: programmes LIFE par exemple. Le Comité émet des doutes quant à la limitation de la liste des espèces invasives à cinquante espèces.

3 - Le CESE apprécie la volonté de la Commission d'associer les citoyens à la lutte contre les proliférations d'espèces allogènes qui sont constatées actuellement. Mais le CESE apprécierait que la Commission invite également les citoyens à s'informer et à participer à la lutte préventive.

Le CESE souligne le rôle important joué par des organisations de la société civile, en particulier pour la gestion d'espaces naturels ou récréatifs.

4 - Le CESE invite donc la Commission à examiner la possibilité de créer un Observatoire des plantes allogènes invasives, lequel serait à la fois en charge du tableau de bord européen et en charge des échanges avec les pays en dehors de l'UE. Le CESE entend par Observatoire européen un point focal bien identifié qui permettrait de rapprocher les scientifiques et les citoyens de l'UE en les mobilisant sur des problèmes concrets. Il serait alors possible de valoriser les initiatives locales et de souligner les convergences dans un programme léger de communication (pages du site Internet). Le CESE estime que la création d'un Observatoire, en charge de la gestion des questions transversales et transdisciplinaires, serait probablement un élément favorable à la mobilisation générale indispensable des

experts, des animateurs sur le terrain et des porteurs de projets.

5 - Le CESE espère que le dispositif sera effectivement présenté au cours de la présente mandature du Parlement européen, ce qui permettrait qu'il soit opérationnel avant 2016. Le système de surveillance tel qu'il est proposé devra reposer sur une validation des communautés scientifiques et contribuer à la définition d'une liste d'indicateurs recommandés par la Convention sur la diversité biologique, en particulier dans l'objectif 9: "D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces". Le CESE invite la Commission à envisager la création d'un Groupe d'examen scientifique (Scientific Study Group) sur la base du règlement (CE) n° 338/97 qui puisse modifier la liste.

Le document complet est téléchargeable dans toutes les langues de l'UE à l'adresse suivante : <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.nat-opinions.30555> ■



Myriophylle du Brésil

Un vendredi 13 qui porte bonheur aux opposants aux OGM

En janvier 2012, BASF annonçait qu'il renonçait à vendre Amflora, cette pomme de terre OGM pour laquelle la Commission de l'Union européenne, sous l'influence de son président José Manuel Barroso, avait délivré une autorisation de commercialisation en 2010. Le succès commercial n'était pas au rendez-vous puisque quelques centaines d'hectares seulement avaient été mis en culture en Allemagne, en Suède et en République Tchèque. La SEPANSO avait à Bruxelles en diverses occasions souligné l'ineptie de la démarche de BASF puisque chacun sait qu'il est impossible de récolter 100% des tubercules ; n'est-ce pas d'ailleurs la raison pour laquelle aussi peu d'agriculteurs se sont montrés intéressés ?

Nous n'avions pas été les seuls à contester. Au plus haut niveau, la Hongrie déposa un recours pour obtenir l'annulation de la décision européenne ; ce pays reçut le soutien de l'Autriche, de la France, du Luxembourg et de la Pologne... Le vendredi 13 décembre la Cour Européenne de Justice a donné raison à ceux qui voulaient la fin des champs d'Amflora.

La SEPANSO s'est réjouie ; elle considère comme José Bové que la décision juridique est un camouflet pour J.M. Barroso.

Nous espérons que la Commission, au moment où il va falloir prendre une décision concernant le maïs OGM Bt de Pioneer renoncera à passer en force comme elle l'avait fait pour Amflora.

G. Cingal

Parc national des Pyrénées, Une Charte pour ...

Textes et photos :

André Etchelecou

Membre du Conseil Scientifique du Parc national des Pyrénées depuis 1980, Président (1995-2009). Coordinateur de la Conférence des Présidents de Conseils scientifiques des Parcs nationaux (2006-2008).

... Charte, un terme nouveau qui s'applique désormais aux parcs nationaux français, depuis la loi de 2006 qui a rénové le régime juridique des espaces naturels d'exception. La complexité naturaliste dépend maintenant de dispositions très compliquées, entraînant des appréciations fort divergentes dans la conduite des parcs. Une nouvelle loi, un nouveau décret de création du parc même pour les parcs nationaux existants, et, pour chaque parc, un décret en Conseil d'Etat approuvant une charte qui a pour objet de poser pour la zone cœur, les modalités d'application des dispositions réglementaires et les objectifs de protection, et pour l'aire d'adhésion, les orientations de gestion.

Autant dire que, localement, la Charte devient le document de référence même si, du strict point de vue juridique, c'est d'abord la loi qui sera la référence des arbitrages à faire, et notamment l'article fondateur.

Art. L. 331-1. – Un parc national peut être créé à partir d'espaces terrestres ou maritimes, lorsque le milieu naturel, particulièrement la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère et les eaux, les paysages et, le cas échéant, le patrimoine culturel qu'ils comportent présentent un intérêt spécial et qu'il importe d'en assurer la protection en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution



Vue sur le Pic d'Anie

On a ajouté une instance supplémentaire : outre le conseil d'administration, son bureau, le conseil scientifique, les parcs nationaux ont désormais un conseil économique, social et culturel. La tutelle de l'Etat est juridiquement maintenue mais très affaiblie, de fait, par une majorité d'élus locaux dans l'instance délibérante, le conseil d'administration.

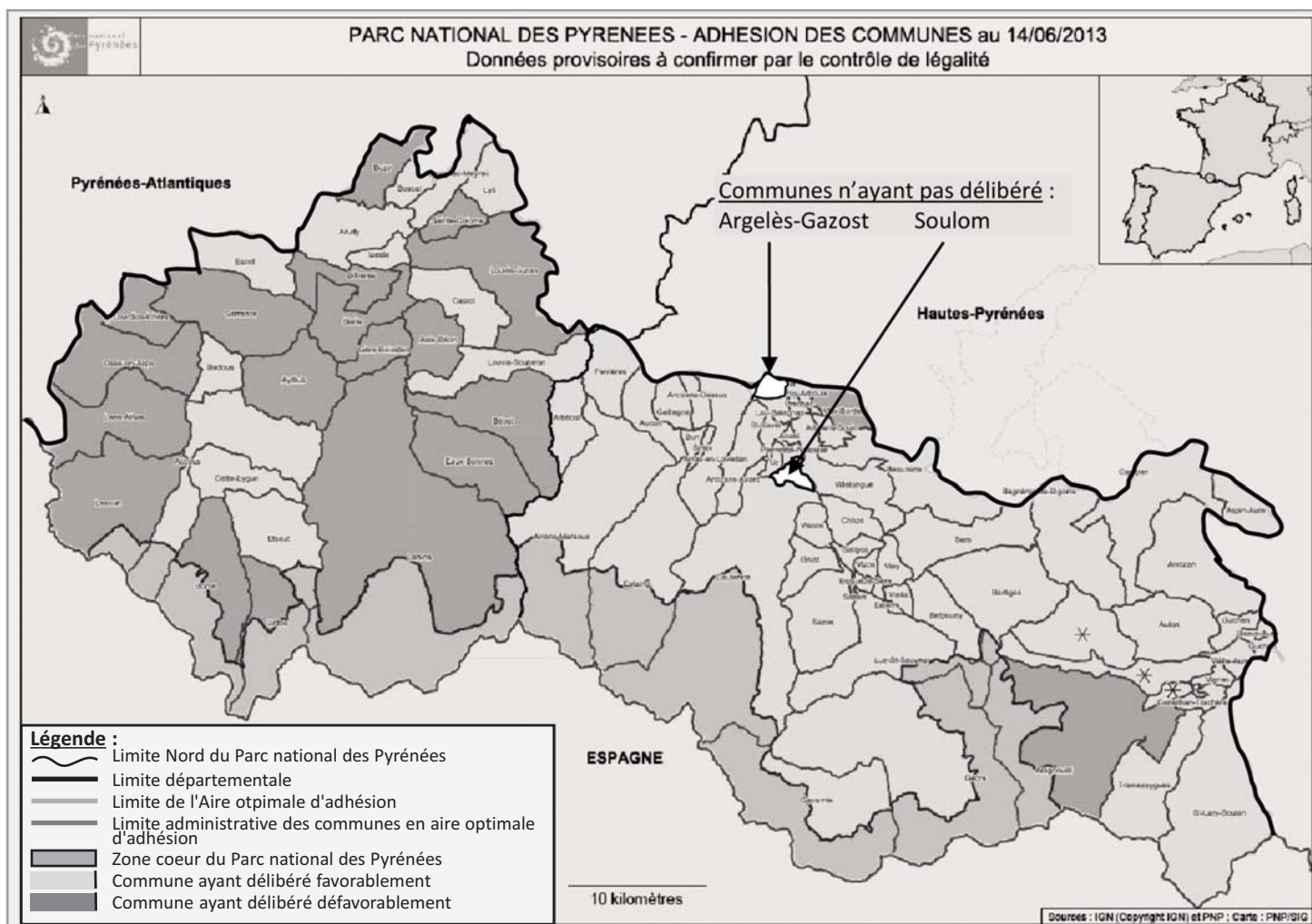
un territoire d'exception ?

Panorama du Cirque de Lescun, d'Ansabère au Pic de Coutende

Le Parc national des Pyrénées, trois quarts des communes ... favorables

Seuls les Parcs nationaux du Mercantour, des Ecrins et des Pyrénées ont, à ce jour, bouclé l'ensemble de la lourde procédure instituée par la nouvelle loi de 2006 (arrêtés préfectoraux "constatant l'adhésion des communes à la Charte" : respectivement 12 août, 8 août, 18 novembre 2013¹).

On note ainsi que, sur les 86 communes de l'ancien découpage territorial du Parc des Pyrénées, seules 12 communes des Pyrénées-Atlantiques et 51 communes des Hautes-Pyrénées ont accepté la Charte. Restent donc 23 communes qui ont refusé d'adhérer ou de voter sur l'adhésion.



¹ Je remercie Gilles Landrieu (Parcs nationaux de France) pour la communication de ces arrêtés.



Refuser d'être dans la zone d'adhésion conduit théoriquement à la suppression des possibilités de subventions liées à l'appartenance au territoire du parc² et à une actualisation du périmètre du PN, pour tracer l'aire d'adhésion obtenue. En réalité, bon nombre de ces communes récalcitrantes ont fait un vote malin : afficher une opposition de façade tout en gardant les avantages de l'appartenance territoriale au cœur (Borce, Lescun, Urdos, Laruns, Aragnouet).

Un coeur de parc avec de lourds arbitrages à venir

Le Parc national des Pyrénées reste donc un espace valorisant très porteur pour la très grande majorité des communes. Toutefois, plus que des inquiétudes, des problèmes de compatibilité entre actions programmées et vocations prioritaires de protection du patrimoine vont inévitablement se poser.

Car, à vouloir à tout prix une Charte la plus consensuelle possible, on y trouve rassemblées toutes les demandes formulées tant en matière d'aménagements que d'activités. Pointons notamment les dérogations réglementaires très larges pour les personnes exerçant des activités agricoles, pastorales, forestières (article 20 du décret 2009-406), ainsi que la carte des vocations du cœur du parc qui conduit à considérer que le cœur du parc peut avoir, selon le secteur, des dispositions d'aménagements et d'activités spécifiques (Annexe à la Charte du parc³) avec une énorme question pour le choix des priorités de gestion lorsque se superposent des vocations différentes.

« La Charte du parc national définit des **zones**, leur **vocation** et les **priorités** de gestion en évaluant l'impact de chaque usage sur le patrimoine » (art. 2 Arrêté du 23 février 2007 arrêtant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux)

Le Parc national des Pyrénées a été structuré en sept types d'espace avec trois types d'enjeu :

- Espace à vocation urbaine et architecturale
- Espace à vocation agricole et urbaine
- Espace naturel à vocation agricole et agro-pastorale
- Espace naturel à vocation agro-pastorale et forestière
- Espace naturel à vocation forestière
- Espace naturel à vocation touristique
- Espace rocheux d'altitude à vocation naturelle
- Enjeu écologique
- Enjeu culturel
- Enjeu paysager

Les instances du parc des Pyrénées n'ont pas attendu pour identifier sans délai un programme quadriennal d'actions qui ne peut laisser indifférent : la première action étant la réhabilitation du centre de jour du Somport.



Grange patrimoine

La vie du PNP : une histoire toujours compliquée ...

Le Parc national des Pyrénées a toujours été en controverses permanentes. Rappelons succinctement que le Conseil de l'Europe avait alerté les autorités françaises en 1981 pour que soit davantage prise en compte la finalité biologique du PNP, puis avait décidé, dix ans après, la non reconduction du Diplôme européen tant que des compensations substantielles n'auront pas été obtenues par un plan de protection efficace de l'Ours des Pyrénées et par la protection de la vallée du Soussouéou. Rappelons encore que, si l'inscription au Patrimoine mondial du massif transfrontalier du Mont-Perdu a été obtenue en 1997, l'UNESCO demande, d'ici le 1er février 2014, un rapport sur la relocalisation du Festival de Gavarnie (qui se déroule tous les ans dans le cœur du parc) et la fermeture de la route de Troumouse (dans le cœur du parc).

² En 2013, les aides liées à l'appartenance au parc national des Pyrénées ont concerné 78 projets pour un montant de 764 485 euros (source : Empreintes, n°34 p. 6).

³ Pour toutes les références, le téléchargement des textes est possible au site du parc national des Pyrénées : <http://www.parc-pyrenees.com/diffusion-des-donnees.html>

Le PNP en veille permanente

Contrairement peut-être à une idée reçue, la Nature du Parc national des Pyrénées doit être en permanence veillée pour assurer sa conservation. Un regard sur les Avis du Conseil scientifique du parc depuis 1980 permet de constater que, loin des idées reçues, le cœur du parc est soumis à de fortes demandes d'activités et d'aménagements peu ou pas compatibles avec la vocation première d'un parc national.

- Les routes : deux routes internationales traversent le cœur du parc des Pyrénées (vallée d'Aspe, vallée d'Ossau). En vallée d'Ossau, un nouveau paravalanche a été construit, le col du Pourtalet a été ouvert à la circulation hivernale. Du fait du tunnel du Somport, le trafic par le col du Somport a diminué. Dans les deux cas, on n'a pas évalué les effets de la pollution issus de la combustion des moteurs à explosion.

- Le ski : Les aménagements du site du Somport ont été l'objet de demandes récurrentes pendant des années avec même une proposition de déclassement contre le classement d'espaces hors zone centrale (cœur).

Le Conseil scientifique a été fortement sollicité et a fini par émettre un avis défavorable dont la justesse a été entérinée par les tribunaux, la délibération du parc autorisant les aménagements du Somport ayant fait l'objet de deux annulations judiciaires (Tribunal administratif et Conseil d'Etat).

Aujourd'hui, le Plan quadriennal du parc, approuvé par le Ministre, pose en première action la réhabilitation du centre de jour du Somport ! ...

De nombreux avis encore pour des aménagements pour pistes de ski de fond, la règle étant que les minages ne peuvent que recevoir un avis défavorable.

- L'énergie : Le remplacement d'infrastructures existantes de barrages a été fait avec des cahiers des charges qui ont permis de réduire au maximum les perturbations du milieu naturel. De nombreuses demandes relatives aux énergies renouvelables (pico et microcentrales hydroélectriques, photovoltaïque, solaire thermique) ont été instruites avec de lourdes questions non réglées sur les limites à poser aux demandes toujours croissantes d'énergie pour la modernisation des activités pastorales et des refuges, et pour augmenter les recettes communales.

- La régulation animalière : au début, ce furent des piégeages (isards, sangliers) ; aujourd'hui, ce sont des tirs d'élimination en zone cœur faits de nuit par des gardes du Parc national, pour réguler les sangliers.

- La pêche : autorisée en général mais avec des accords pour des réserves notamment dans les lacs d'altitude. La tendance est de limiter de plus en plus les alevinages.

- Les forêts : enjeu énorme pour le maintien de la biodiversité du Parc national des Pyrénées. C'est l'objet de controverses récurrentes dans toutes les instances du parc. L'exploitation par pistes tend de plus en plus à être à nouveau remplacée par l'exploitation par câbles, autorisant des exploitations dans des secteurs inaccessibles aux pistes.

- Le pastoralisme : thème majeur de blocages de conception. De très fréquentes demandes pour des pistes aux cabanes de berger pour motoriser les déplacements.

La piste de Bonaris ... à suivre

Originalité du Parc national des Pyrénées : un pastoralisme à forte identité avec gardiennage des troupeaux et fabrication des fromages en estives. Héliportages de matériel en début et en fin de saison, descente des fromages et ravitaillement assuré gratuitement avec des ânes et des mulets par des tiers.

1998 : le Conseil scientifique donne un Avis défavorable à une demande de création de piste pour petits tracteurs et quads desservant la cabane de Bonaris et la cabane d'Années (commune de Lescun), en jugeant le projet incompatible avec le caractère du parc national. Régulièrement, des projets de pistes réapparaissent.

Pour répondre à un objectif (ici le maintien du gardiennage et de la fabrication des fromages en estives), dans un cœur de parc national, on ne peut admettre que la solution la moins perturbante pour le milieu naturel : piste contre transport par bât ? La piste entraîne des modifications majeures du paysage avec, par endroits, des minages, conduit à des perturbations de la faune, génère pollutions, bruit, coûte très cher à la collectivité pour la construction et pour l'entretien, banalise un milieu. Le transport par bât est effectué par des tiers, est gratuit pour le berger, sans pollution, sans bruit, conserve au milieu naturel exceptionnel du cœur de parc la dimension émotionnelle qui s'en dégage.



Vallée de Soussouéou



Empreinte de patte d'ours

- La faune : veille permanente des effectifs d'espèces symboles du parc (isards, rapaces ...), projet de réintroduction (bouquetin), nombreux débats sur la gestion des espèces et sur les techniques de suivi et de comptage.



Edelweiss

- La flore : de très importants progrès dans la connaissance des espèces ont marqué ces dernières années avec la découverte de nouvelles stations et de nouvelles espèces.

Les urgences pour la préservation d'un territoire d'exception

Le rapprochement du régime des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux par l'adoption d'une Charte, dont la similitude porte principalement sur la zone d'adhésion d'un parc national, a conduit les autorités à faire une distinction sémantique : "d'exception" pour l'espace du parc national, "remarquable" pour l'espace du parc naturel régional. Aujourd'hui, plus que jamais, il est urgent de prendre du recul, de sortir du localisme, pour adopter une conception "d'exception" du Parc national des Pyrénées, en posant clairement un principe éthique qui doit s'accompagner aujourd'hui de cinq actions prioritaires.

Principe :

Le cœur du Parc national est un territoire naturel d'exception,

- on doit minimiser les effets négatifs de l'action de l'homme sur le milieu naturel

- lorsqu'il y a plusieurs solutions pour un objectif, on doit adopter la moins pénalisante pour le milieu naturel

- Un suivi de l'évolution de la Nature est essentiel. Il faut poser des limites à des actions et à des technologies conduisant à des modifications comportementales des animaux (pose d'émetteurs, de marqueurs colorés ...)⁴.

Actions :

Les actions sont fondées sur le principe de solidarité écologique entre le cœur et l'aire d'adhésion, solidarité écologique qui peut être définie selon une double acception : juridique, en évitant toute action en aire d'adhésion qui pourrait avoir des effets notables dans le cœur de parc ; écologique, par une veille du maintien de la continuité géographique de la biodiversité (pas seulement pour les espèces emblématiques).

Une des grandes difficultés tient aux effets invisibles qui affectent le cœur de parc notamment ceux résultant du transport atmosphérique (la pollution de l'air en particulier).

- **Une politique pastorale spécifique au parc national.** Le pastoralisme est un élément fondamental d'identité culturelle du Parc national des Pyrénées. Il est plus que temps de définir une politique pastorale propre au parc national qui, d'une part réaffirmerait que le parc est attaché aux pratiques pastorales traditionnelles d'autre part apporterait une indemnité contractuelle aux candidats qui accepteraient d'être berger dans les cabanes du parc sans accès motorisé, de garder les troupeaux en altitude, de rester dans les cabanes, de parquer les bêtes quotidiennement. Ainsi, on arrêterait les sempiternels débats, controverses, conflits qui émaillent la vie du parc depuis sa création.

Déclaration de l'UICN France sur les parcs nationaux

La Commission des aires protégées de l'UICN a manifesté à plusieurs reprises à l'occasion des Congrès français de la Nature son attachement à préserver la grande valeur naturelle qui caractérise les parcs nationaux et à placer les enjeux de protection de la diversité biologique au-dessus de tout autre intérêt plus immédiat pouvant leur porter atteinte. Les parcs nationaux ont fait l'objet de deux recommandations appelant à « consolider et pérenniser la stratégie de création des aires protégées terrestres » (2012) et engageant l'Etat à réaffirmer « une politique volontariste » en leur faveur (2011).

L'UICN France insiste sur la double nécessité simultanée :

- de continuer à garantir la protection forte des cœurs de parcs nationaux, dans le respect des principes de gestion de la catégorie II de l'UICN, en accord avec les objectifs du Grenelle de l'environnement et avec les engagements internationaux de la France (objectif n°11 d'Aichi),
- de mobiliser tous les acteurs pour un développement durable des aires d'adhésion des parcs nationaux, en prenant en compte la solidarité écologique et les autres interactions entre le cœur du parc national et les territoires environnants.

⁴ Jusqu'à présent, les scientifiques ont éludé cette question, la recherche tendant de plus en plus à utiliser de nouveaux moyens technologiques pour par exemple permettre de suivre depuis chez soi les parcours animaliers en continu. Illustration concrète à voir <http://www.ecrins-parcnational.fr/actus/50-accueil/1519-suivez-les-bouquetins-a-distance-.html>. Le Parc national des Pyrénées vient de réaliser - sans Avis du CS - une importante communication télévisée pour vanter l'action de la pose d'émetteurs GPS sur des Vautours fauves afin - selon le Parc national - de pouvoir positionner au mieux les placettes de nourrissage pour diminuer les dommages des vautours au bétail ...

- **Une politique de limitation énergétique.** La demande en énergie devient de plus en plus grande.

Il est temps de définir jusqu'où les besoins doivent être satisfaits dans le cœur du parc. Quelle puissance dans les refuges, dans les cabanes pour des installations de picocentrales voire de microcentrales, d'éoliennes, de groupes électrogènes, de capteurs solaires ?

- **Une veille de la qualité de l'air, de l'eau, des sols.** La qualité de l'air du parc national ne semble faire l'objet d'aucun intérêt car tout le monde pense « à l'air pur de la montagne ». Pourtant, la pollution issue de la combustion de moteurs thermiques et des émissions de polluants venues du piémont est bien réelle. Le Parc national des Pyrénées est traversé par deux routes internationales maintenant ouvertes été comme hiver.

Des travaux de recherche récents ont montré l'importance du lien entre transport atmosphérique, altitude, température, dépôts et concentrations de polluants, avec des fragilités différentielles selon les types d'habitats naturels, l'ensemble étant aggravé par les nombreux épisodes de brises amont/aval et par les blocages thermiques qui empêchent la dispersion verticale aérienne des polluants.



Ecobuage

La pollution émise dans les plaines et les piémonts a des incidences sur les espaces d'altitude, par le transport atmosphérique.

La pollution de fond par l'ozone est d'autant plus forte que l'on est en altitude. (Programmes de recherche Ecosystème-Transports-Pollutions et Pyrénées-Air-Pollution ADEME/Université de Pau et des Pays de l'Adour).

Il est temps de mettre en oeuvre une veille attentive de ces pollutions en commençant au moins par l'installation de stations d'analyseurs de l'air.

- **Préserver la dimension émotionnelle des espaces d'exception.** Il est impératif qu'au moins dans les espaces protégés on préserve un maximum d'*espaces sans aucun aménagement*. Les espaces sans aménagement se raréfient de plus en plus sur la planète, même dans les espaces protégés, même dans les déserts. Le grignotage de la Nature par des aménagements n'a pas cessé depuis la création du parc des Pyrénées en 1967. Il est essentiel de préserver la dimension émotionnelle de ces espaces d'exception en les maintenant avec l'absence ou le minimum d'aménagements faits par l'homme. Un parc national doit rester le plus naturel possible. Les espaces naturels sans aménagement sont une richesse qui ne peut que devenir de plus en plus rare dans l'avenir. Il faut absolument maintenir ces territoires de quiétude et de ressourcement.

- Il est temps de penser aux effets du *changement global*, avec en particulier (outre la disparition annoncée des glaciers restants) les transformations de la localisation géographique des espèces (modifications altitudinales des lisières, recomposition de la végétation) voire de la disparition de certaines espèces.

D'ici les trente prochaines années, on va assister à de nouvelles et profondes transformations du milieu naturel.

Principe de précaution pour Toyal

L'usine de Toyal est en aire d'adhésion du parc national (commune d'Accous). Elle fabrique de la poudre et de la pâte d'aluminium. Il était envisagé de doubler sa production. Le Conseil scientifique du parc national a donné un Avis défavorable à l'extension de l'usine en raison des effets notables prévisibles sur le cœur du parc national, pourtant situé 7 km en amont, du fait de la baisse de température liée à la différence d'altitude entre le site de l'usine Toyal et le cœur du parc. La baisse de température provoque une condensation de l'eau et des composés les plus lourds figurant dans les solvants utilisés. Ces dépôts de polluants, et donc le processus de biocontamination, seraient renforcés lors des épisodes atmosphériques de vent du nord, de brises de vallée (en montagne, l'air des fonds de vallée se déplace le jour vers les sommets mieux ensoleillés en donnant naissance à la brise d'aval le long de la vallée et à la brise montante sur les pentes latérales), de blocages atmosphériques (qui empêchent toute dispersion des polluants). Les effets notables sur le cœur du Parc National sont principalement liés au transport atmosphérique, et donc tout particulièrement aux épisodes de vent du nord, aux brises de vallée, aux épisodes de blocage atmosphérique. De telles situations atmosphériques sont très présentes en vallée d'Aspe comme l'attestent les mesures en continu faites d'avril à septembre 2004 à l'aide de quatre stations météorologiques étagées de 250 m (Sarranès) à 1640 m (Somport) : 80 % des journées (Université de Pau et des Pays de l'Adour, programme de recherche PAP « Pyrénées, Air, Pollutions »).

Même si la réalité des effets des émissions polluantes n'étaient pas avérée puisque ceux-ci n'ont jamais été mesurés, le faisceau d'éléments concordants pour envisager des effets notables sur le cœur du parc national a été suffisamment probant pour que le Conseil scientifique émette un Avis défavorable au doublement de la production.

Le Parc national des Pyrénées est entre nos mains. ■

Marais de Bruges

S. Builles

Garde animateur RNN Marais de Bruges

L'Ecrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii*

L'écrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii* est une espèce invasive responsable d'une importante érosion de la biodiversité : elle détruit les herbiers aquatiques, mine les berges avec ses terriers, s'attaque à de nombreuses espèces animales et transmet une maladie qui décime l'écrevisse à pattes blanches en forte raréfaction.

La réserve a présenté au cours de « la première rencontre nationale sur les écrevisses invasives » en Loire Atlantique un prototype de piège sélectif à l'étude depuis plusieurs années.

Ce système de piège qui nécessite encore des améliorations est destiné à pouvoir exercer une pression de pêche suffisante sans risquer de capturer d'autres espèces et de limiter les manipulations ce qui n'est pas le cas des pièges conventionnels comme les nasses.

Les conclusions du colloque sont très alarmistes : les différentes écrevisses invasives continuent leur progression sur notre territoire, d'autres viennent de faire leur apparition comme *Orconectes juvenilis* (2005) ou *Orconectes immunis* (2010).

Les rares succès de lutte obtenus en Europe ont nécessité des moyens financiers, humains et matériels considérables. Ils visaient des populations en phase de colonisation et évoluant dans des habitats très confinés (plans d'eau isolés, petits cours d'eau de moyenne montagne...).

La législation française est particulièrement mal adaptée, elle autorise encore le transport à l'état vivant de la plupart de ces espèces.

Les moyens financiers pour étudier l'Ecrevisse de Louisiane sont dérisoires compte tenu de son impact écologique et économique à l'échelle nationale mais aussi désormais planétaire. ■

Prototype de piège sélectif pour *Procambarus clarkii*

Nasses-casier

L'utilisation d'engins de capture non sélectifs pour la régulation des *Procambarus clarkii* entraîne la mortalité d'autres espèces (tortues, poissons, reptiles...) qui périssent par asphyxie (système totalement immergé des nasses) ou prédatées par les écrevisses. Les campagnes de piégeages sont très chronophages car le contrôle des pièges requiert une manipulation quotidienne et importante. Les engins conventionnels, même appâtés, ne sont pas attractifs pour une partie de la population.

Principe du "piège-barrage": Le volume important du piège évite les blessures ou la prédation des écrevisses sur les espèces locales, il est équipé d'entrées coudées pour rendre difficile une progression en sens inverse et limiter l'intrusion d'autres espèces que les écrevisses. La plaque de tôle galvanisée (6/10ème de mm) du dessus est percée d'une ouverture qui facilite la fuite de la plupart des espèces à l'exception des crustacés. Ceux-ci ne peuvent grimper sur cette surface lisse et la configuration du piège empêche toute fuite par rétropropulsion. Les écrevisses finissent par emprunter un tuyau situé en partie basse du casier et relié à un bac installé à proximité de la berge ce qui évite la manipulation du casier.

Tube permettant le passage des écrevisses vers le bac



Trou pour faciliter la fuite des espèces accidentellement capturées

Barrage

Des « guides » en toile pvc armée (600g/m²) de 35 cm de haut peuvent être installés sur les cotés du casier. Ils épousent le relief du fond grâce à un fourreau conçu sur toute la longueur et lesté de sable, d'une chaîne ou d'autres matériaux. Plusieurs piquets enfilés dans des fourreaux perpendiculaires et enfoncés dans le sol maintiennent les guides verticaux.



Armature en acier rond de 10 mm. Face avant et haut en acier galvanisé (tôle de 0,6mm). Parois en grillage plastique (en mailles de 5 mm)



Entrées en coudes PVC : 2 coudes de 100 mm inversés (90° et 45°).



Entrées avec une rampe d'accès en grillage pour limiter l'envasement



Poignées indispensables pour le transport

Positionnement du piège : Le système doit barrer au maximum le fossé ou le cours d'eau afin de ne pas laisser d'échappatoire aux écrevisses, les abords des prises d'eau seront privilégiés. Une lame d'eau d'au moins 20 cm doit surmonter le piège afin de ne pas entraver la circulation de la faune piscicole. Les changements brusques de niveaux d'eau (maniement d'ouvrages ou pluies importantes) sont propices aux captures.

Etang de Cousseau

Sébastien Labatut

Garde technicien RNN Etang de Cousseau

Observations de la Loutre sur Cousseau



Photo : Alexis Ducouso

La Loutre a été longtemps l'objet de persécutions en France et, comme de nombreux mammifères, a « calé » son rythme d'activité la nuit afin de passer plus facilement inaperçue. Grâce à la loi de la protection de la nature de 1976 qui a permis de protéger légalement cette espèce en France, les Loutres ont reconquis progressivement de nombreux territoires et leurs populations se sont étoffées. L'arrêt des persécutions et l'accroissement des populations ont induit un changement de comportement. Ainsi, certains individus commencent à devenir moins craintifs vis-à-vis de l'homme et sont actifs dorénavant de jour comme de nuit. L'observation d'une Loutre en pleine journée n'est donc plus rarissime aujourd'hui.

Sur Cousseau, cette espèce emblématique était bien connue avant la protection de ce site en Réserve Naturelle* mais elle n'y était observée que très rarement. Sa présence était essentiellement révélée par des indices (épreintes et traces). Depuis quelques années, la Loutre est observée de plus en plus régulièrement en journée (37 journées d'observation depuis 2005). Celles-ci sont surtout réalisées à la mi-journée, entre 10 h. et 16 h. et quelle que soit la période de l'année. Enfin, si la majorité des observations ne concerne qu'un individu, 7 d'entre elles sont relatives à 2 ou 3 individus (groupes familiaux) observés ensemble. Enfin, précisons pour les visiteurs, que la plupart des observations ont été réalisées sur l'étang de Cousseau où l'on peut la voir en train de pêcher des poissons ou des écrevisses mais également plus rarement en train de jouer avec ses congénères et que le nombre de contacts visuels est en forte augmentation (10 journées en 2013). A vos jumelles donc ! ■

* La Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau a été créée par décret ministériel le 20 août 1976.

Banc d'Arguin

Dimitri Delorme

Garde animateur RNN Banc d'Arguin

Bilan d'un hiver tumultueux

Cet hiver, l'Ouest de la France a été frappé par de nombreux « coups de vent », conséquence d'un anticyclone des Açores aux abonnés absents.

Le déferlement de très fortes houles concomitantes à de grands coefficients de marée a eu un effet notable sur le littoral aquitain. En de nombreux points, un recul de 10 mètres ou plus a été relevé par l'Observatoire de la Côte Aquitaine. Le banc d'Arguin a subi, comme un coup de boutoir, les assauts de l'océan. Certaines de ses dunes ont disparu. Le relevé du 11 mars dernier a montré cependant que la superficie des bancs de la réserve émergés à marée haute a augmenté de 10% depuis septembre 2013, alors qu'habituellement sur la période hivernale, on notait depuis l'hiver 2007/2008 une diminution moyenne de 14%. Le banc d'Arguin s'est donc en grande partie aplani en perdant de l'altitude.

Environ 8 000 alcidés* ont été retrouvés morts sur les plages d'Aquitaine suite à ces tempêtes (sources : LPO Aquitaine). Sur le banc d'Arguin, un recensement des cadavres a fait état de 85 Macareux moines, 42 Guillemots de Troil, 2 Fous de Bassan et 3 Mouettes tridactyles. La succession des dépressions a eu un impact certain sur les phases de repos et d'alimentation de ces oiseaux du grand large. Cette mortalité hivernale reste cependant un phénomène naturel. Les forts vents d'ouest et nord-ouest à répétition auraient eu pour effet de mettre en lumière cette mortalité en ramenant plus d'oiseaux à la côte.

Les mammifères marins sembleraient avoir payé un moins lourd tribut que les oiseaux. 39 échouages ont été recensés cet hiver entre le nord des Landes et le nord de la Gironde par notre équipe alors que la moyenne annuelle depuis 2008, toutes espèces confondues, est de 93. Les dépressions auraient restreint l'activité de pêche au filet qui est responsable de nombreuses captures accidentelles de petits cétacés. ■

* Famille d'oiseaux marin comprenant notamment les macareux, les guillemots, les pingouins.

Falaise d'érosion



Arguin sous les eaux lundi 3 mars 2014 au soir tempête Christine (coefficient 112)

Accidents de chasse.

Le retour de la chevrotine est-il la solution ?

L'auteur, qui a siégé au CNCFS¹ pendant plus de dix ans en tant que « personnalité qualifiée », a souhaité apporter son éclairage aux lecteurs de SON qui pourraient être séduits par les discours simplistes de ceux qui militent en faveur du retour de la chevrotine au prétexte de sécurité.

Philippe Barbedienne

Directeur de la SEPANSO

L'accident ayant causé la mort d'un chasseur âgé de 40 ans au cours d'une battue aux sangliers dans les Landes le 2 février dernier, est venu rappeler que la chasse est une activité à risques. Ce drame fait divers n'a pas manqué de raviver le débat entre pro et anti chasse, mais aussi celui, moins médiatisé, entre partisans du tir à balle et partisans du retour à la chevrotine.

Que faut-il en penser ?

Si la chevrotine a été interdite depuis 1972 (sauf en Corse) pour la chasse du grand gibier ce n'est pas sans raison. C'est simplement parce qu'il s'agit de la pire des munitions en matière de respect du gibier et de sécurité pour les tiers.

Contrairement à la balle de fusil ou de carabine qui est un projectile unique, la chevrotine est une munition à projectiles multiples, disposés en lits réguliers dans une cartouche de fusil de chasse.

En fonction du type de munition, le nombre de grains varie de 9 à 28 disposés en 3 ou 4 lits de 3, 4, 5 ou 7 billes de plomb. Le diamètre de ce type de projectile varie de 5,65mm à 8,65 mm pour une masse allant de 1,1g à 3,7 g.

Pour avoir une idée de la dangerosité de ces billes propulsées à près de 400m/s il faut penser qu'une balle standard de 22 long rifle, pouvant être mortelle pour l'homme, n'a qu'une masse de 2,59 g et est propulsée elle aussi entre 300 m/s et 400 m/s.

Respect de l'animal chassé.

Avec la chevrotine, s'il n'est pas tiré à courte distance (moins de 30 m) l'animal visé va, la plupart du temps, prendre juste quelques grains qui ne l'arrêteront pas. Si c'est un sanglier, il ne marquera même pas le coup et le chasseur ignorera qu'il l'a atteint. Ensuite, si un organe vital a été touché ou si survient une infection due à la blessure, l'animal ira mourir dans un fourré après une lente agonie pouvant durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines. En attendant l'issue fatale, il pourra devenir agressif et se montrer dangereux pour ceux qui auront la malchance de s'approcher (promeneur ou cueilleur de champignons par exemple).

Comme les grains de chevrotines font un petit trou d'entrée et ne ressortent pas, la blessure ne saigne pas et toute recherche au sang² est rendue impossible (mais ceux qui veulent utiliser cette munition savent-ils au moins ce qu'est une recherche au sang ?)

Sécurité

Concernant la sécurité, les chevrotines qui sont des billes rondes, ricochent avec une facilité déconcertante et ce n'est pas un, mais plusieurs projectiles mortels pour l'homme qui partent dans le décor, chacun pouvant être plus puissant qu'une balle de 22lr.

Avec les chevrotines dites « liées » (reliées entre elles par un fil pour éviter la dispersion), le danger n'est pas moindre car le fil peut se prendre dans une branche et par un effet de fronde, la grappe peut repartir avec un angle totalement improbable.

Ce que les partisans du retour en arrière n'ont pas compris, c'est que la peau humaine est beaucoup moins résistante que la cuirasse d'un vieux sanglier et qu'un seul grain de chevrotine a parfois assez d'énergie pour mettre un bonhomme au tapis à 300 m.

Pour tout cela, la chevrotine n'est pas une bonne idée !

Bien entendu, la balle de carabine est beaucoup plus puissante et a une portée théorique largement supérieure. Elle fait donc beaucoup plus peur au commun des mortels. Mais on ne tire pas un sanglier au vol à 35° au-dessus de l'horizontale et par conséquent la portée maxi ne signifie rien. En raison de leur vitesse élevée et de la rotation induite par les rayures hélicoïdales du canon, les balles de carabine ricochent moins facilement que les chevrotines ou que les balles de fusil de chasse à canon lisse³ et se désintègrent plus facilement en frappant un obstacle.

La puissance accrue, elle, permet de tuer plus proprement le gibier, avec au final moins d'animaux blessés agonisant dans la nature. Et les animaux qui seraient malgré tout blessés peuvent être plus facilement recherchés au sang pour abréger leurs souffrances.

La balle de fusil à canon lisse, moins rapide et plus massive qu'une balle de carabine rayée a une portée intermédiaire (>1 km quand même). N'étant pas animée d'un mouvement de rotation comme une balle d'arme rayée, elle ricoche plus facilement.

¹ Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage

² La recherche au sang consiste à suivre la piste d'un animal blessé afin d'abréger ses souffrances. Cela implique d'avoir recours à un binôme spécialisé constitué d'un chien spécialement éduqué dit « chien de sang » de son « conducteur ». Contrairement à ce que peuvent croire certains chasseurs ignorants, en aucun cas les chiens courants utilisés à la chasse pour suivre la piste chaude du gibier et non l'odeur spécifique du sang ne peuvent faire l'affaire.

Cela constitue un compromis qui évite au chasseur peu fortuné d'avoir à acheter une arme rayée pour chasser le sanglier ou le cerf, mais la munition la plus sûre reste sans conteste la balle de carabine, quoique plus puissante.

Comment alors réduire les risques ?

L'application de quelques règles découlant du bon sens le plus élémentaire permet de réduire grandement les risques pour les chasseurs et pour les tiers.

- la règle n° 1 est, bien sûr, d'identifier formellement ce que l'on tire. Faire feu en ayant cru voir mais sans avoir bien vu est un comportement criminel.

- la règle n° 2 est de toujours respecter les angles de sécurité (vis-à-vis des autres chasseurs, des habitations, des routes, etc.). De manière générale, le chasseur doit toujours prévoir où peut aller son projectile et penser qu'il peut ricocher.

- la règle n° 3 est de veiller à faire un tir fichant (sur terrain plat, c'est plus facile pour le sanglier que pour le cerf). Par exemple, ne jamais tirer un animal qui se profile sur une crête. Mais sauf avec des angles d'incidence assez importants, le risque de ricochet sur le sol est toujours à prendre en compte.

- Et bien entendu, il ne faut pas que la vue du gibier focalise totalement l'attention du chasseur au point de lui faire oublier ce qu'il peut y avoir derrière. Garder sa lucidité en toute circonstance doit être la règle.

Enfin, il y a un moyen efficace pour réduire les risques d'accident en battue, c'est l'utilisation de postes de battue surélevés dont le plancher est à 1,5m ou 2m du sol. Cela existe déjà sur certains territoires mais c'est encore beaucoup trop rare, notamment dans le massif des Landes de Gascogne où pourtant le relief fait défaut et où les chasseurs ont du mal à rester à leur poste et affectionnent même les déplacements en voiture

L'installation de tels postes fixes représente certes un investissement, mais la sécurité n'a pas de prix.

Sur les territoires ainsi équipés :

- l'angle de tir étant plus fichant, le risque de ricochets sur le sol est encore plus réduit.

- les chasseurs sont placés à des emplacements bien identifiés et il n'y en a plus qui se baladent hors de leur poste en prenant des risques pour eux-mêmes et en risquant de transformer leurs collègues en meurtriers accidentels.

- et en plus ça évite au chasseur de perdre son sang-froid parce qu'il va se faire bousculer par un animal arrivant au galop dans la coulée où il est posté...

En équipant les territoires avec de tels postes surélevés pour le tir des ongulés en battue, en favorisant l'usage d'armes rayées et en respectant scrupuleusement l'ensemble des règles de base dans tout type de chasse, à commencer par l'identification formelle du gibier, le respect des zones de sécurité et la règle du tir fichant, le nombre d'accidents pourrait être considérablement réduit au point de venir flirter avec le zéro.

Sans rien apporter, bien au contraire, en matière de sécurité, l'autorisation de la chevroutine ne ferait que retarder la mise en place des mesures qu'il est urgent de promouvoir. ■



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

☐ Adhésion individuelle
+ abonnement SON 35 €

☐ Adhésion familiale
+ abonnement SON 47 €

☐ Abonnement simple SON 19 €

☐ Adhésion individuelle simple 20 €

☐ Adhésion familiale simple 32 €

☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

☐ SEPANSO Dordogne

☐ SEPANSO Gironde

☐ SEPANSO Landes

☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

³ Fusil de chasse dont le canon est dépourvu de rayures et qui est communément utilisé pour chasser le petit gibier en tirant des cartouches à grenaille. Une telle arme peut tirer également des balles pour chasser le sanglier.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@orange.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepansobearn.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- **SEPANSO LOT-ET-GARONNE**
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
Email : sepanso47@sepanso.org
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
5 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- **LPO AQUITAINE**
Ligue pour la Protection des Oiseaux
433 ch. de Leyssotte - 33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr
- **CISTUDE NATURE**
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72.
Email : information@cistude.org

« Points noirs » environnementaux en Dordogne

ELEVAGES INDUSTRIELS :

plus de 200 élevages : volailles, bovins, ovins qui, pour la plupart, ne sont pas en conformité avec la réglementation des ICPE et sont, de fait, à l'origine de nuisances olfactives, de pollution des rivières, étangs... Sur ces dossiers d'élevages industriels, la chambre d'agriculture, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs ont décidé de créer une association pour attaquer systématiquement les associations et les riverains qui font des recours au tribunal administratif contre ces élevages :

1 BOISSE : 40 000 volailles /an - 2 recours au TA car : documents, étude impact insuffisants, ligne de crête, impact paysager, proche zone humide, source...

2 MIALET : plusieurs milliers de canards dans un périmètre de zones humides. Après l'arrêté préfectoral d'autorisation, recours au TA

3 TREMOLAT (porcherie) : dossier qui dure depuis plus de 20 années, périmètre d'exploitation à moins de cent mètres d'habitation, extension en zone humide, sur les rives de la Dordogne. Aucune sanction des services de l'Etat, malgré des jugements défavorables à l'exploitant, nombreux arrêtés préfectoraux de régularisation, recours en Cassation.

4 AGONAC : porcherie en cessation d'activité pendant 2 ans puis, demande d'extension. Bâtiments non conformes à la réglementation ICPE. Nuisances olfactives, pollution des mares, du sol et sous-sol. 2 recours au TA pour permis de construire et procédure d'extension avec une étude d'impact non conforme ICPE.

EXTENSION DE CARRIERES :

actuellement plus de 250 carrières en exploitation en Périgord. 30 à 40% de l'extraction restent en Dordogne et le reste part dans les départements limitrophes, pour création des réseaux autoroutiers, LGV ... :

5 LAMONZIE MONTASTRUC : 3ème extension. Recours envisagé dans les prochains mois.

6 MONTPOINT MENESTROL : 3ème extension. Recours envisagé dans les prochains mois.

7 CUBJAC : 3ème extension. L'exploitation pomperait déjà dans les nappes phréatiques. Recours envisagés dans les prochains mois.

8 CONTOURNEMENT DE BOURDEILLES :

dans une zone Natura 2000 alors qu'il est possible, pour le passage des camions en transit, de créer une zone bleue dans le centre ville, d'utiliser des parkings en amont et en aval pour les touristes ce qui éviterait, en prenant ces mesures, les difficultés à traverser le bourg, de perturber la zone protégée et permettrait d'économiser un coût des travaux de l'ordre de 5 000 000 €. Recours au TA.

9 PISCICULTURES DES BEUNES : depuis 1985, 5 piscicultures sont exploitées en toute illégalité sur la rivière Beune, en site Natura 2000, entre Sarlat et les Eyzie, ceci avec utilisation de 90 % du débit d'eau, et sans bassin de décantation.... La Préfecture, malgré des rapports catastrophiques de l'ONEMA, au lieu de sanctionner, prend des arrêtés de régularisation qui, eux-mêmes, ne sont pas respectés. 2 recours au TA.

10 POLLUTION DE LA DORDOGNE A BERGERAC : plusieurs plaintes classées sans suite par le Procureur de Bergerac.

11 LE BUISSON : Super marché dans zone humide Natura 2000, sur les rives de la Dordogne classées au patrimoine mondial de l'UNESCO. Recours au TA contre l'autorisation accordée par la Commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne.

A tout cela il faut ajouter :

- **Les projets de Centrales photovoltaïques** cumulant plus de 300 hectares sur des terres naturelles, agricoles et forestières.

- **Les projets de parcs éoliens dans des espaces boisés** : 4 projets.

- **Dans le Parc Naturel Régional** : un déboisement non contrôlé sur 2000 hectares d'essences locales (châtaigniers, acacias, chênes...), suite à la tempête CLaus et des mesures compensatoires, replantés en pins maritimes !

« Points noirs » environnementaux en Dordogne

- **Le Grappe de Cyrano** : le 1er week-end de Pâques, plus de 600 motos, sur 3 jours dans les espaces naturels, en pleine période de nidification, vont écraser la flore, apeurer la faune, creuser des ornières dans les chemins qui seront ou non remis en état par les organisateurs. ■



Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant
 Rédactrice en chef : C. Gouanelle
 Comité de lecture et de rédaction :
 P. Barbedienne - F. Couloudou - C. Gouanelle - D. Delestre - J.M. Froidefond
 Mise en page : S. Courjaud



Dépôt légal : 1er trimestre 2014
 Imprimerie Sammarcelli
 12 allée des Pins - 33320 Eysines

*Vautour
fauve*

Aiguilles d'Ansabère et Pic Labigouet

Pernoptère

Ranonda

Lagopède

Iris

Euprocte

*Lis des
Pyrénées*

*Lis
martagon*

Le Cirque de Gavarnie

*Tichodrome
échelette*

Marmotte

Pyrénées, territoire d'exception

Lire en page 10 à 15